

Municipales 2014

municipales.lafeve.fr

LES FICHES « RÉALISATIONS DES ÉLU/ES MUNICIPAUX » DE LA FEVE

SAINT-NOLFF

Une commune en « zéro phyto »

PAR ANNE-LAURE CAUDAL,

ADJOINTE À L'ENVIRONNEMENT ET À L'AGRICULTURE DE SAINT-NOLFF

(MAIRE : JOËL LABBÉ)



Saint-Nolff entretient sa réputation de commune fleurie tout en bannissant les pesticides.

Cette opportunité s'est concrétisée grâce au travail que mène l'équipe municipale du sénateur-maire écologiste Joël Labbé depuis 2006.

Le récit par Anne-Laure Caudal, adjointe à l'environnement.

POURQUOI LE "ZÉRO PHYTO" ?

Située près du Golf du Morbihan, la commune de Saint-Nolff, 3887 habitants, est traversée par un cours d'eau au cœur d'un fond de vallée. Cette topographie particulière implique un important ruissellement qui favorise la propagation des pesticides.

Reconquérir la qualité de la ressource en eau: tel est un des objectifs de l'Agenda 21 adopté en 2006 par la commune. **Anne-Laure Caudal**, adjointe à l'environnement: « Pour endiguer le risque de contamination, nous avons fait le pari de nous abstenir de tout usage de produit chimique sur l'ensemble des zones communales jusque-là désherbées chimiquement (soit 8,5 ha). »

Objectif « zéro phyto » pour Saint-Nolff, qui se donne les moyens d'atteindre le

niveau 5 de la charte générale d'entretien des espaces publics. Celui-ci stipule que la commune ne doit utiliser aucun produit phytosanitaire ou anti-mousse sur l'intégralité du territoire communal (cimetière et terrains de sports inclus), y compris dans le cas d'éventuelles prestations de service.

L'agenda 21 était un bon cadre pour agir, mais tout n'a pas été facile... Un important travail pour faire évoluer les pratiques et les mentalités a été entrepris.

TOUT N'EST PAS SI FACILE...

Anne-Laure Caudal souligne en premier lieu l'important travail mené par **les services techniques** qui ont dû, dès lors, apprendre à **modifier leurs pratiques** et s'équiper en **nouveau matériel** respectueux de l'environnement (réciprocateur, désherbeur thermique, binettes...).

« Au moment du passage en "zéro phyto", souligne l'élue, le temps consacré au désherbage a augmenté de 800 heures environ par an. Même s'il s'est maintenant stabilisé, cela représentait une charge forte. » Les services ont donc dû s'adapter et s'organiser différemment. Par ailleurs, le nouvel Agenda 21 prévoit un meilleur suivi des actions et des indicateurs afin de pouvoir mieux évaluer le coût de cette opération.

Des actions préventives et des **formations** ont été développées pour limiter les surfaces à traiter: réflexion sur l'entretien et le désherbage dès la phase de conception des nouveaux espaces verts, plus de place pour la végétation spontanée, utilisation de techniques préventives (paillage végétal et minéral sur les parterres et les ronds-points, couvre-sols)... Le passage à la gestion différenciée a permis de gagner du temps (moins de tontes, utilisation de plus de vivaces et moins d'annuelles...). Enfin, la

SAINT-NOLFF, UNE COMMUNE EN « ZÉRO PHYTO »

commune fait parfois appel à une association d'insertion pour donner un coup de main.

ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES HABITANTS

De nombreuses **actions pédagogiques et de communication** ont été engagées pour expliquer le nouveau mode de gestion et convaincre les particuliers et les partenaires institutionnels des avantages de la démarche.

Les offices HLM ont été invités, avec des résultats probants, à ne plus utiliser de produits chimiques dans les jardins dont ils ont la charge. La SNCF, quant à elle, s'est engagée à désherber de façon mécanique les abords des passages à niveau situés dans le bourg au lieu d'utiliser des produits chimiques.

Faire accepter le principe de végétation spontanée demande du temps... C'est pourquoi des actions de sensibilisation sont réalisées régulièrement pour souligner tout l'intérêt de la démarche et les risques liés à l'usage des produits chimiques. Les enfants sont associés de près à ces démarches.

Parmi les nombreuses initiatives prises par la municipalité, **les critères de « jardinage au naturel »** sont dorénavant pris en compte par le jury du *Concours communal des maisons fleuries*. Les

participants sont invités à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement. Pour les encourager à aller plus loin dans la préservation de la biodiversité, le jury les incite à fleurir l'espace compris entre leur propriété et la rue. Ils leur ont offert, en 2011, un mélange de graines de fleurs vivaces spécial « pied de mur » et en 2012, un mélange pollinisateurs. L'opération a vocation à être renouvelée chaque année. Anne-Laure Caudal est satisfaite de cette initiative puisque c'est non seulement « *une bonne alternative aux produits phytosanitaires, mais cela a aussi le mérite d'embellir tout simplement notre commune !* ».

La proposition de loi déposée par Joël Labbé, visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national, a été adoptée mardi 19 novembre 2013 au Sénat.

Si elle est adoptée à l'Assemblée Nationale, elle interdira, à compter du 1^{er} janvier 2020, aux personnes publiques (Etat, régions, communes, départements, groupements ainsi qu'établissements publics) propriétaires d'un domaine public ou privé d'utiliser des produits phytosanitaires, à l'exception des produits de bio-contrôle et des substances reconnues comme à faible risque, pour l'entretien des espaces verts, des forêts et des promenades.

Par ailleurs, elle prévoit l'interdiction de la vente des produits phytosanitaires aux particuliers, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Elle demande un rapport gouvernemental qui étudiera les freins juridiques et économiques qui empêchent le développement de la fabrication et de la commercialisation des produits de bio-contrôle et dits à faible risque, et en particulier les Préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP), avant le 31 décembre 2014.

Enfin, à l'initiative du comité consultatif fleurissement et de l'association Eau et Rivières de Bretagne, une journée de découverte du jardinage au naturel et d'échanges de plants a été organisée.

Joël Labbé, sénateur-maire de Saint-Nolff, précise : « *Au-delà des décisions, il faut savoir écouter et entendre : les habitants se sont habitués aux herbes folles dans les rues, mais ont montré plus de réticences par rapport au cimetière.* » Le désherbage mécanique du cimetière a donc été renforcé et une réflexion va s'engager pour le repenser différemment afin de limiter les espaces gravillonnés, très difficiles à entretenir.

Pour autant, la commune de Saint-Nolff a prouvé qu'en alliant concertation, et pédagogie il était possible de convaincre les plus réticents et lorsque Saint-Nolff a été désignée « Capitale Française de la biodiversité 2012 » pour les petites villes de 2000 à 20000 habitants, Joël Labbé a noté « *une sorte de fierté collective – celle d'être des pionniers !* ».

Aller plus loin

L'Agenda 21 de Saint-Nolff : <http://bzh.me/f8wa>

Sur la mise en place de l'Agenda 21 à Saint-Nolff : <http://bzh.me/f8wb>

Eaux et Rivières de Bretagne : <http://www.eau-et-rivieres.asso.fr/>

Journal « Maires de France » de septembre 2013 p. 56
« Un maire en action : Joël Labbé se bat contre les phytosanitaires »

Sur la proposition de loi « produits phytosanitaires » : <http://bzh.me/f8wc>

La charte "phyt'eaux cités" : <http://bzh.me/f907>

Le "Guide de l'usage raisonné des produits phyto-sanitaires" <http://bzh.me/f908>

Le "Guide des alternatives au désherbage chimique dans les communes" : <http://bzh.me/f909>



Anne-Laure CAUDAL

ADJOINTE À L'ENVIRONNEMENT ET À L'AGRICULTURE
DE SAINT-NOLFF
anne.caudal@infonie.fr

Publié par la FEVE en novembre 2013 ★ Responsable de la publication : Jean-François CARON, président de la FEVE ★ Responsable de la rédaction : Arnault COSTILHES, directeur ★ Coordination : Catherine CANDELIER, Catherine HERVIEU et Ronan DANTEC, membres du bureau de la FEVE & Magali DEVAL, chargée de mission.



la formation des élu/es est assurée par le Cédis
www.cedis-formation.org

[PUBLIINFO]